

LES CONDITIONS DE VIE DU MONDE RURAL

*
* *
*

Question dont le Conseil Economique et Social s'est saisi en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique du Conseil Economique et social.

1° - Avis adopté, par le Conseil Economique et Social, sur les conditions de vie du monde rural.

Par lettre du 23 avril 1968, le Bureau du Conseil Economique et Social a confié à la section de l'agriculture la préparation d'un rapport et d'un avis sur "les conditions de vie du monde rural".

Après avoir désigné M. RAFFARIN en qualité de rapporteur, la section de l'agriculture a constaté que le monde rural recouvre actuellement encore près de 90 p. 100 du territoire national et représente environ 40 p. 100 de la population française.

1° - Mais ce monde est en voie d'évolution rapide en raison de l'expansion économique et de l'accroissement des moyens techniques.

2° - Cette évolution prend plusieurs formes :

D'une part, en raison du développement des moyens de transport, de la scolarisation et des loisirs, la société rurale et la société urbaine tendent à se rapprocher en ce qui concerne le mode de vie et les besoins matériels, intellectuels et sociaux.

D'autre part, la ville attire de plus en plus à elle les services, même ceux qui sont nécessaires au développement et au maintien du monde rural. Elle devient ainsi très souvent le lieu de rencontre et de décision, aussi bien pour les ruraux que pour les citadins.

Par contre, l'agglomération urbaine tend à rejeter certaines activités économiques (notamment certaines industries, les aérodromes, etc.) vers les zones rurales.

En outre, les citoyens tendent à rechercher de plus en plus les zones rurales pour y implanter soit leur domicile permanent soit leur résidence secondaire.

- 3° - Ces courants multiples modifient l'équilibre de certaines régions et atteignent les structures de l'agriculture, la nature socio-économique des villages et les relations villes-campagne. Ils tendent à revitaliser certaines zones rurales, notamment à proximité des villes ou dans les régions touristiques.

Par contre, bien que nécessaires à la collectivité, ils peuvent apporter certaines nuisances aux exploitations agricoles (autoroutes, aérodromes, transport d'énergie, insalubrité de certaines industries ainsi que d'autres difficultés telles que la concurrence pour la main-d'oeuvre).

- 4° - De sorte que l'aménagement, le développement et l'équipement du territoire rural atteignent désormais un ensemble d'activités qui dépassent de plus le seul domaine de l'agriculture, tandis que celle-ci suffit de moins en moins à assurer un peuplement satisfaisant des zones rurales.

La dispersion de l'habitat et de la population agricoles ne facilite pas l'implantation et la rentabilité des services collectifs publics et privés.

De même la diminution de la population agricole entraîne la régression des services dans les petites communes rurales où l'activité agricole est dominante.

- 5° - Actuellement, l'agriculture et le monde rural sont à la recherche d'un nouveau style de relations avec la société urbaine à laquelle ils se sentent de plus en plus liés, humainement et économiquement.

Mais la mise en oeuvre d'actions nécessaires se heurte aux déséquilibres existants, aux mutations qu'entraîne l'ouverture des frontières et au fait que l'agriculture reste étroitement tributaire du sol qu'elle doit mettre en valeur.

- 6° - Un certain nombre d'efforts ont été entrepris par les intéressés, les collectivités locales et les pouvoirs publics pour faciliter cette évolution. Ils se sont traduits notamment par :

.../...

- des mesures pour la protection des sites ;
- la création de secteurs pilotes d'aménagement rural ;
- la loi foncière du 30 décembre 1967 ;
- la création des sociétés d'intérêt collectif d'habitat rural ;
- la création de zones de rénovation rurale ;
- la création de grandes sociétés régionales d'équipement ;
- la création des sociétés départementales d'équipement ;
- la création des sociétés d'économie mixte,

sans compter les initiatives locales et les établissements publics qui pourraient être créés à la suite de l'expérience réalisée dans la Basse-Seine.

Mais le manque de coordination dans l'action de ces divers organismes nuit à leur efficacité.

- 7° - En outre, la plupart des collectivités locales se trouvent actuellement dans l'impossibilité de faire face, avec leurs ressources propres, aux besoins d'équipement, de loisirs et aux besoins sociaux de leurs administrés.
- 8° - Il apparaît donc indispensable de concevoir une politique d'aménagement rural qui concilie les impératifs de l'agriculture, qui a besoin d'espace et disperse la population, et les activités artisanales, industrielles, commerciales, touristiques, sociales dont elle est tributaire et qui supposent pour survivre un minimum de regroupement de la population au-dessous duquel elles cessent d'être rentables.
- 9° - Cette politique doit tenir compte de celle mise en oeuvre par les pays partenaires de la C.E.E., qui ont un taux de peuplement rural supérieur et une conception autre que la nôtre en ce qui concerne notamment la définition des zones rurales.

En fonction de cette situation, le Conseil Economique et Social émet l'avis suivant (1) :

(1) Le vote a été acquis au scrutin public par 151 voix contre 0 et 11 abstentions (voir détail du scrutin en annexe).

(2) Par "secteur rural" il faut entendre la zone de travail la plus favorable pour réaliser un travail de recherche approfondi pour permettre la participation des élus, des responsables et de la population.

.../...

Equivalent d'un canton et couvrant une surface qui peut varier selon la nature des régions de 10 000 à 25 000 hectares, le "secteur rural" devrait être peuplé en principe de 5 000 à 20 000 habitants.

Il ne peut être qu'une base de recherche et de travail qui doit tenir compte de l'armature urbaine de la région de programme, des voies de communication et de l'espace économique dans lequel il s'insère normalement ainsi que des réactions prévisibles de la population concernée.

-
- A - L'aménagement de l'espace rural requiert une adhésion préalable des ruraux intéressés, de leurs associations publiques et privées et des élus municipaux et départementaux.

Toute politique en ce domaine doit donc prévoir une information complète de tous les intéressés et leur participation effective ou celle de leurs représentants à la conception, à l'étude et à la réalisation de cet aménagement.

- B - Il est également indispensable de procéder à une nouvelle définition des zones rurales, différente de celle qui est actuellement retenue par l'I.N.S.E.E. et qui tient compte davantage de l'environnement et de la vocation économique des zones recensées.
- C - Dans ce but, et dans les conditions rappelées ci-dessus, des recherches devraient être entreprises, pour la mise en place de "secteurs ruraux" (2) homogènes recouvrant des surfaces comprises entre 10 000 et 25 000 hectares et peuplés d'environ 5 000 à 20 000 habitants.

Les études devraient porter sur la géographie physique et humaine, sur la démographie et la sociologie, les besoins de la population, les moyens et les équipements des communes, les possibilités d'expansion de chacun des grands secteurs économiques (agriculture, artisanat, commerce, industrie, tourisme, forêts) et les conditions dans lesquelles s'effectue l'exode rural.

- D - Dans le cadre du "secteur rural" globalement défini, les initiatives des groupements professionnels d'agriculteurs, d'artisans, d'industriels, de commerçants, de professions libérales, de salariés et de jeunes en faveur du développement des activités rurales devront être encouragées et stimulées, et également coordonnées pour éviter les concurrences et les gaspillages.
- E - Le but à atteindre est d'assurer aux ruraux, agriculteurs ou non, des conditions de vie et de services équivalentes à celles de l'ensemble de la population.

.../...

Si ce but n'est pas atteint, l'agriculture ne pourra pas se maintenir faute de trouver les conditions d'environnement nécessaires à son développement économique et à la satisfaction des besoins humains, culturels et sociaux des agriculteurs.

Pour assurer la rentabilité et le maximum d'efficacité des services sociaux économiques et scolaires indispensables au maintien de la vie rurale, il serait nécessaire de prévoir dans chaque "secteur rural" un quadrillage de villages-centres dont l'implantation serait choisie de telle manière qu'ils regroupent en principe une population de 3 000 à 5 000 habitants environ et que l'accès aux différents services ne nécessite qu'un déplacement de courte durée pour les populations intéressées.

F - Cette action relève à la fois de l'initiative individuelle, de l'organisation professionnelle et des pouvoirs publics.

a) L'initiative individuelle (tourisme, résidences de citadins) offre pour l'animation des zones rurales un intérêt directement proportionnel à la durée des séjours qu'elle détermine.

Elle nécessite cependant des investissements et des emprises qui doivent être évalués préalablement à toute installation, pour éviter toute dépense exagérée d'équipements collectifs à la charge des collectivités locales.

Il serait souhaitable que des études d'aménagement fussent réalisées dans chaque secteur de développement rural pour indiquer les perspectives de développement possible, l'importance des équipements collectifs nécessaires et leur rentabilité probable.

b) L'organisation professionnelle :

Le commerce et l'artisanat tiennent dans ce domaine une place prépondérante pour le maintien sur place des ruraux.

Les artisans gardent des chances certaines en milieu rural et pourraient offrir des débouchés intéressants aux enfants d'agriculteurs qui ne trouveraient pas d'emplois conformes à leurs goûts sur l'exploitation de leurs parents.

Il convient dans ce but de développer l'enseignement secondaire, et l'enseignement technique sous toutes ses formes, notamment les plus adaptées au secteur rural.

.../....

Il est également nécessaire de prévoir la création de zones artisanales équipées dans les bourgs avec possibilité de prêts d'installation et de modernisation aux jeunes artisans par le Crédit Agricole et tous organismes habilités.

Le commerce gagnerait à adopter les moyens techniques actuels (camions-boutiques, service après-vente) pour rendre sa situation dans les petites localités moins dépendante du déclin démographique.

L'industrie pourrait trouver à des prix intéressants dans les zones favorables du milieu rural l'espace qui lui manque souvent en zone urbaine.

Mais pour qu'elle puisse contribuer au développement rural, il faut qu'elle trouve sur place les équipements techniques (adduction d'eau, voies de chemin de fer, réseaux routiers, téléphonique, électrique) et la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire.

Son implantation en milieu rural déjà commencée avec des activités para-agricoles devrait être développée notamment à l'aide d'indications à la sous-traitance.

Toutefois, l'implantation des usines susceptibles de nuire aux exploitations agricoles devrait faire l'objet d'une étude préalable et tenir le plus grand compte de l'avis des organisations professionnelles et des élus locaux.

c) Les actions publiques :

Elles doivent porter en premier lieu sur : l'aménagement foncier et le remembrement, l'adduction d'eau et l'assainissement, l'électrification, la voirie..

Il importe, contrairement à ce qui se passe trop souvent à l'heure actuelle, que ces actions soient coordonnées entre les diverses administrations.

1° - L'aménagement foncier et le remembrement

Ces actions doivent être activement poursuivies, afin qu'elles puissent permettre à la fois une amélioration des exploitations agricoles, la sauvegarde des surfaces agricoles utiles et la création de réserves foncières qui puissent permettre le développement des collectivités locales : lotissements pour les habitations, implantation des services collectifs nécessaires. Une modification du code rural allant dans ce sens semble indispensable pour coordonner l'ensemble de ces actions.

.../...

2° - L'adduction d'eau et l'assainissement

La consommation de l'eau augmente sous toutes ses formes d'année en année. Le milieu rural étant le principal fournisseur de l'eau pour les campagnes comme pour les villes, il apparaît nécessaire de poursuivre une politique globale d'aménagement hydraulique, au niveau des grands bassins fluviaux, comme au niveau des secteurs ruraux. L'eau doit être protégée, stockée, distribuée, épurée... cela nécessite la mise en place de moyens très importants.

Parallèlement à cette politique d'aménagement et d'équipement hydraulique doit être menée une action efficace pour l'assainissement, la protection contre la pollution des eaux, la réglementation concernant : les rejets des liquides et matières insalubres, la destruction des dépôts d'ordures, des dépôts de ferrailles, etc... aussi bien dans les périphéries des villes que dans les campagnes. Une aide particulière doit être accordée aux bourgs et agglomérations rurales qui doivent mettre en place des équipements d'assainissement disproportionnés par rapport à leur peuplement et à leurs ressources.

3° - L'électrification

Malgré l'implantation d'un réseau particulièrement dense dans notre pays, la puissance électrique mise à la disposition des utilisateurs ruraux reste très insuffisante. Pour faire face à un ensemble de besoins qui vont croissant tant pour l'agriculture que pour l'artisanat, l'industrie, le tourisme, un renforcement du réseau apparaît absolument nécessaire.

4° - Voirie

La puissance, le nombre et le poids des véhicules qui empruntent la voirie rurale croissent très rapidement, démontrant l'insuffisance de notre réseau routier. Une meilleure répartition des charges financières, compte tenu du classement des routes est nécessaire afin de permettre aux collectivités (départements et communes) de faire face aux charges qui leur incombent pour améliorer, élargir, dévier, renforcer les revêtements et la voirie qui dessert les zones rurales. Ce travail est particulièrement important pour diminuer l'isolement des villages et favoriser l'accès de toute la population aux équipements et services.

.../...

5° - Le téléphone

Le développement du réseau automatique est un des impératifs les plus absolus pour la lutte contre l'isolement, cause la plus fréquente de la désertion rurale et des difficultés d'implantation industrielle.

6° - Les services postaux

La motorisation ne peut s'instaurer que progressivement en fonction de différents facteurs (coût des matériels nouveaux, reconversion des personnels). La rentabilité d'un service motorisé pourrait certainement s'accroître par une meilleure coordination des services publics, pour le transport du courrier et des colis S.N.C.F. notamment.

7° - Les transports publics

La suppression de certaines lignes S. N. C. F. réputées non rentables est le plus souvent mal compensée par la création de services routiers qui sont loin d'offrir la même capacité de transport, la même régularité d'horaire, la même sécurité et le même confort, et, de plus, tendent à encombrer les routes souvent étroites.

Il conviendrait d'étudier, avant toute suppression de trafic sur les lignes S. N. C. F., si cette décision ne risque pas de compromettre l'installation d'industries qui pourraient contribuer à ranimer la région desservie.

Il y aurait lieu de maintenir l'infrastructure en prévision d'une éventuelle exploitation avec d'autres moyens de transport qui pourraient être utilisés ultérieurement dans des conditions meilleures de rentabilité.

En tout état de cause, la suppression de lignes S. N. C. F. ne devrait pas être décidée en fonction du seul bilan de cette société. Elle devrait être précédée d'une étude économique à laquelle seraient associées les collectivités locales intéressées et assortie d'un contrôle sévère de l'exécution des contrats par les transports de remplacement.

.../...

8° - Les services sociaux et de santé

Il serait souhaitable que les ruraux trouvent dans les villes-centres hospitaliers destinés à la population des zones avoisinantes.

Pour pallier l'absence sur place de médecins, de pharmaciens et d'auxiliaires médicaux, il conviendrait de favoriser l'implantation dans chaque bourg d'équipes de secouristes pour les soins urgents. En outre, un réseau de travailleuses familiales et d'aides ménagères devrait être mis en place pour répondre aux besoins des familles et des personnes âgées.

9° - Les services culturels

Les foyers ruraux de grands secteurs et les maisons de jeunes devraient être développés pour mettre en oeuvre, au profit des adultes, des touristes et surtout des jeunes, les possibilités locales (sites, baignades, sports, théâtre, etc.).

Pour atteindre un maximum d'efficacité, il est nécessaire :

- que des animateurs qualifiés soient formés et aidés ;
- que ces services soient regroupés de préférence par canton ou secteur rural de superficie équivalente ;
- que toute la population locale ait la possibilité d'animer ces services et de participer à leur gestion.

G - Pour la réalisation de cette politique, il est nécessaire :

- 1) De publier des décrets d'application de la loi foncière du 30 décembre 1967 définissant les fonctions et missions du ministère de l'agriculture, de l'ensemble des administrations, des collectivités locales, des groupements professionnels, sociaux, familiaux dans la mise en place du Plan d'aménagement rural de chaque secteur.

.../...

- 2) De dégager les moyens financiers destinés aux études et aux actions spécifiques d'aménagement et d'équipement rural, dans le budget du ministère de l'agriculture, sans qu'il y ait confusion avec les crédits destinés aux actions purement agricoles.
- 3) De créer un fonds national d'aménagement de l'espace rural.
- 4) De permettre et d'encourager l'intervention du Crédit Agricole et des autres banques dans toutes les réalisations et équipements qui permettront de créer des emplois en zone rurale et d'améliorer le niveau de vie de leurs habitants.

.../...

ANNEXE A L'AVISSCRUTIN - (sur l'ensemble du projet d'avis)

Nombre de votants.....	162
Ont voté pour.....	151
Ont voté contre.....	0
Se sont abstenus.....	11

Le Conseil Economique et Social a adopté.

Ont voté pour (151)

Groupe des travailleurs :

C. G. T. - MM. Beaumont, Caille, Delon, Duret, Furst, Magniadas, Miniou, Moynot, Monjauvis, Schaefer.

C. G. T. F. O. - MM. Allègre, Charlot, Delaplace, Dentu, Galoni, Louet, Pagliano, Questerbert, Tribié, Viaud, Werbrouck.

C. G. C. - MM. Boniface, Calvez, Le Ferme, Malterre.

Travailleurs indépendants - M. Jacquet.

Groupe des entreprises privées - MM. Ansieau, Bidegain, Blum, Charvet, Defond, Deleau (G.), Delorazoy, Desbrière, Dumont, Durand-Réville, Gauban, Glotin, Goudaert, Guillard Huvelin, Laguionie, Lemaire-Audoire, Mayolle, Meunier, Noirot, Paquette, Prêcheur, de Précigout, Sanglier, Sarramon, Stoll, Tassin de Montaigu, Tiné.

Groupe de l'agriculture - MM. Biset, Bonjean, Chatras, Collet, Cuif, Dalle, Debatisse, Deleau (J.), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Ferté, Gaujal, Hervieu, Join-Lambert, Labonde, Legasse, Lequertier, Michon, Milhau, Pateau, Richier, Roussignol, Simon, Soubret.

Groupe des entreprises nationalisées - MM. Benedetti, Bour, Goetze, Kuhn de Chizelle, LOrain, Moch.

Groupe de l'artisanat - MM. Barré, Chareille, Dallant, Denoue, Duhamel, Gringoire, Jeudon, Lecoeur, Stefanelly, Vauclair.

Groupe des personnalités choisies en raison de leur compétence - MM. Auburtin, Aumonier, Castex, Crouan, Dumontier, Gorce-Franklin, Mercier, Perroux, Rueff, Salmon, Sauvy, Schmittlein, Tauran.

.../...

Groupe de l'U. N. A. F. - MM. Bruant, Dary, de Loynes, Noddings.

Groupe de la coopération. - MM. Antoni, Benoist, Degond, Durand, Gaussel, Lamy, Martin, Raffarin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des départements et territoires d'Outre-Mer - MM. Gaumont, Laurent, Telle.

Groupe des personnalités Outre-Mer et Zone Franc - MM. Aubé, Augier, Bécam, Chotard, Mme Devaud, MM. Faure, Figeac, Fillon, Goussault, Grossmann, Lopez, Oudard de Peyron, Rioust de Largentaye, Roth, Salado, Torre, Vergeot, Vignes.

Groupe des activités diverses et classes moyennes - MM. Borveau, Chardonnet, Chéramy, Cusin, Habar, Langlet, Millot.

Se sont abstenus (11)

Groupe des Travailleurs - :

C. F. D. T. - MM. Alidières, Baudet, Bonety, Butet, Cavelier, Detraz, Jeanson, Lagandré, Quirin, Sulter, Mme Troisgros.

.../...

2° - Rapport présenté, au nom du Conseil Economique et Social, par
Monsieur Jean Raffarin.

Par lettre du 23 avril 1968, le Bureau du Conseil Economique et Social a confié à la section de l'agriculture la préparation d'un rapport et d'un devis sur "les conditions de vie du monde rural". Celle-ci a désigné M. Raffarin en qualité de rapporteur.

Elle a constaté que le milieu rural aborde actuellement, du fait des moyens techniques de notre époque, une nouvelle phase d'évolution, qui atteint à la fois les structures de l'agriculture, la nature socio-économique des villages, les relations villes-campagnes, et tout ce qui fait la vie des populations de ces régions.

La société actuelle se trouve engagée dans un processus de relations, de transports, de moyens de communication qui met la population rurale en contact permanent avec le développement urbain et qui peu à peu fait disparaître les barrières qui existaient entre les groupes de population. Les jeunes générations notamment, formées dans les mêmes établissements scolaires, sur les mêmes bases pédagogiques que les jeunes des villes, auront sans aucun doute le souci d'atténuer de plus en plus les différences qui séparent encore la vie des zones rurales de celle des centres urbains.

D'autres faits contribuent également à l'évolution de la vie rurale.

La notion d'aménagement du territoire s'est imposée progressivement dans notre pays depuis vingt ans. Elle est née des séquelles de la guerre de 1940-1945 qui a obligé à rebâtir le pays sur des structures nouvelles en tenant compte :

- de l'importance des voies de communications qui créent des axes d'urbanisation et de développement ;

- de l'importance de l'industrie dans le développement de l'emploi ;

- des progrès rapides de l'urbanisation, non seulement au niveau des grandes villes, mais également dans les petites villes et les bourgs ruraux.

Au cours de ces vingt années se sont succédés les plans, du premier au cinquième, et la physionomie économique et sociale de notre pays s'est largement transformée sous l'influence de nombreuses mutations.

.../...

Il est possible de se demander maintenant ce qu'il peut advenir du milieu rural dans cette évolution, aussi bien pour les zones qui sont en contact direct avec la croissance urbaine, les zones de développement touristique, que celles très vastes que n'atteignent, et que n'atteindront sans doute jamais, les structures concentrées de peuplement et de services, et dans lesquelles l'activité dominante restera l'agriculture.

Le monde rural recouvre près de 90 p.100 du territoire national et le peuplement de ces zones atteint encore 40. p. 100 de la population française, si l'on s'en tient aux normes du décret du 25 mars 1966 déterminant les communes où le ministère de l'agriculture a mission d'équipement pour l'eau et l'assainissement.

L'aménagement, le développement, l'équipement du territoire rural recouvrent un ensemble d'activités qui dépasse assez largement le domaine de l'agriculture.

Cette notion plus large de la vie rurale est d'abord un fait économique et social indiscutable, dont l'extension d'année en année est certaine. Posant les problèmes de l'évolution des conditions de vie en milieu rural, cela implique que nos conceptions et nos propositions doivent aller bien au-delà d'une nouvelle organisation de l'activité économique agricole pour atteindre un ensemble d'activités. L'artisanat, traditionnel voisin de l'agriculture, n'est plus seul en cause dans l'évolution et la transformation des activités rurales. Le tourisme, l'industrie, lorsqu'ils sont aidés par les moyens modernes de communication et de transport, pénètrent eux aussi très largement en milieu rural; imposant d'autres conditions de vie.

Il est possible d'affirmer, maintenant, que la vocation économique et sociale du milieu rural est aussi diversifiée que celle du milieu urbain.

Cela ne va pas sans poser de nombreux problèmes à l'agriculture elle-même, et à toute la population rurale qui souhaite améliorer ses conditions de vie.

Ce sont ces problèmes qui sont étudiés dans ce rapport.

.../...

P R E M I E R E P A R T I E

Raisons qui ont provoqué les mutations et les déséquilibres du milieu rural

Avant d'aborder les problèmes spécifiques de l'agriculture et de les situer dans ce qu'il est convenu d'appeler l'aménagement de l'espace rural, il est nécessaire de bien définir les causes qui ont provoqué les mutations actuelles de ce milieu.

Ces causes peuvent se classer en deux grandes catégories :

- I - Les causes internes au milieu rural.
- II - Les causes externes au milieu rural

I - Les causes internes au milieu rural.

1° - L'exode rural -

L'exode rural n'est pas phénomène nouveau. Il existe depuis la fin du Moyen Age jusqu'à nos jours. Mais il n'a pratiquement jamais fait l'objet d'études socio-économiques précises permettant de définir les conditions dans lesquelles il s'effectue.

Au cours des périodes historiques récentes, le monde rural a subi bien des formes d'exodes, et notamment :

a) avant la révolution de 1789

- un exode de l'aristocratie qui avec la construction des hôtels particuliers a contribué à accumuler les moyens financiers à Paris et dans les grandes villes de province ;
- un exode de la bourgeoisie qui a contribué au développement de la plupart des villes françaises depuis le milieu du XVII^e siècle.

b) depuis le XIX^e siècle on a assisté d'abord à un exode des manufacturiers et des artisans vers les villes nées de l'industrie minière.

Cet exode est très important car laissant pratiquement les agriculteurs seuls habitants des campagnes, dans certaines régions, il est à la base du déséquilibre de la vie rurale au siècle dernier. Il a en outre créé parfois un vide économique et humain tel que, dans certaines régions, la vie sociale s'est trouvée désorganisée au point d'accélérer le départ des agriculteurs. L'exode agricole a succédé à l'exode des artisans et des salariés de l'industrie. Le nombre des agriculteurs continue de diminuer sous la pression des lois économiques. Mais les dernières statistiques de l'I.N.S.E.E. montrent qu'en 1968 le mouvement tend à se ralentir.

.../...

Au niveau régional, l'exode des agriculteurs est d'ailleurs assez difficile à apprécier. En effet, certaines régions connaissent un important exode des agriculteurs vers les zones urbaines. Mais les départements se trouvent en partie compensés par des migrants en provenance d'autres régions.

2° - L'évolution de l'agriculture.

La situation actuelle du milieu rural est également due en grande partie à l'évolution et aux transformations de l'agriculture. La population agricole représentait pour la France :

- en 1861 : 19,87 millions de personnes, soit 53 p. 100 de la population nationale ;
- en 1962 : 8,06 millions de personnes, soit 18 p. 100 de la population nationale.

Parallèlement, on assiste à une réduction du nombre des exploitations agricoles.

Dans la région Rhône-Alpes, par exemple, qui comprend huit départements, où la progression des emplois industriels est constante, l'évolution est la suivante :

- 1955 : 222.500 exploitations ;
- 1963 : 168.500 exploitations ;
- 1970 : 125.000 exploitations (prévisions) ;
- 1985 : 73.000 exploitations (prévisions).

Cette évolution de l'agriculture est provoquée par des causes nombreuses et elle s'effectue différemment suivant les régions.

Les phénomènes ne sont pas comparables entre les régions industrialisées de l'Est et les zones de l'Ouest français ; entre les régions de montagne et les zones proches des grandes agglomérations urbaines. Mais il est un processus dont il faut prendre conscience : après des siècles d'évolution interne, l'agriculture est entrée dans l'ère du progrès de la fertilisation, de l'amélioration des semences, du passage de la traction animale à la traction mécanique, etc. Cette ère technique qui s'amorce à la fin du XIX^e siècle et qui s'est poursuivie sans relâche jusqu'à nos jours a sans doute provoqué le départ de plus de 50 p. 100 des agriculteurs en soixante-dix ou quatre-vingt années.

Malgré l'impressionnante progression des tracteurs, des moissonneuses-batteuses, des outils tractés ou portés, l'influence prépondérante de cette ère technique sur l'exode rural touche à sa fin.

.../...

L'agriculture, comme toutes les autres activités, entre désormais dans l'ère économique. Les lois de l'économie : production pour un marché de consommation ; nécessité d'abaisser ou de normaliser les prix de revient ; présentation de produits finis ; adaptation des productions aux goûts des consommateurs, etc. auront vraisemblablement une influence plus grande encore que les techniques sur l'évolution de l'agriculture et les mutations à venir dans les exploitations agricoles.

3° - Les collectivités locales rurales.

Les structures communales françaises sont bien connues : près de 38.000 communes, dont un grand nombre ont moins de 300 habitants. Ces structures, héritage d'un passé plein de richesses humaines, ont pu, pendant près de deux siècles, permettre aux citoyens de s'administrer, d'équiper les villages, de mettre à la disposition des populations les services dont les familles avaient besoin.

Mais l'exode rural, l'appauvrissement économique ne permettent plus, maintenant, à la plupart de ces collectivités de voter des budgets suffisants pour pouvoir faire face aux besoins des hommes à notre époque. Le développement de l'automobile pousse la plupart des familles rurales vers les bourgs et les villes, pour la scolarité des enfants, les achats les plus variés, les services (santé, loisirs, etc.). Les responsables professionnels agricoles eux-mêmes sont amenés à se réunir fréquemment dans les villes.

Ces faits confirment le déclin des collectivités locales rurales pour assumer l'ensemble des fonctions qui étaient les leurs autrefois. Cela ne facilite pas la tâche de ceux qui ont à mettre en place un meilleur aménagement de l'espace rural et à reconstituer, à un niveau plus large que la commune actuelle, l'environnement nécessaire à l'agriculture et à l'ensemble de la population rurale.

Il est possible d'imputer à ces trois grandes causes : exode, évolution technique et déclin des collectivités locales, les faits qui se déroulent à l'intérieur du monde rural et qui ont une influence fondamentale sur son évolution, sur le niveau de vie et sur les moyens à mettre à la disposition de ceux qui souhaitent habiter et vivre dans les campagnes.

II - Les faits extérieurs au milieu rural.

Le milieu rural n'a heureusement pas de frontières pour le séparer des autres milieux et il subit, avec l'ensemble de la société humaine, les conséquences des mutations générales, nationales et internationales.

Sur ce plan, on peut trouver trois catégories de causes qui modifient la vie rurale traditionnelle et l'agriculture.

.../...

1° - Les progrès économiques et démographiques.

Depuis vingt ans, la vie des Français évolue à un rythme plus rapide qu'à aucune autre période de notre histoire. Le revenu moyen des Français a augmenté considérablement transformant pour chacun la manière de se nourrir, de se vêtir, etc., et créant toute une série d'exigences dans la vie courante des personnes.

La part du poste alimentation décroît sans cesse dans le budget familial des Français.

Il représentait d'après l'I.N.S.E.E.

- vers 1800 : 86 à 90 p. 100 du budget familial ;
- en 1956 : 47 p. 100 du budget familial ;
- en 1966 : 37,3 p. 100 du budget familial ;

Mais à l'inverse, la part des autres dépenses - culture et loisirs, transports, habitation - croît sans cesse dans le budget familial.

	Culture et loisirs	Transports.
Vers 1800	Voisin de 0 p.100	Voisin de 0 p.100
En 1956	Voisin de 3 p.100	Voisin de 5,9 p.100
En 1966	Voisin de 4,5 p.100	Voisin de 10,9 p.100

La conséquence logique de ces faits est la diminution de l'importance relative de la production agricole dans l'économie nationale depuis plus de cent ans.

De plus en plus, l'homme moderne ne veut plus vivre seulement de pain et de viande ou de lait. Il demande des kilomètres d'autoroutes ; la campagne est pour lui, un lieu de pique-nique, de repos, de loisir, de détente, autant qu'un centre de production de lait ou de viande.

Défavorisée en matière de peuplement dans ses activités économiques, l'agriculture est en déséquilibre dans notre monde moderne. Ce déséquilibre peut être générateur de tensions et de conflits ; il peut aussi provoquer le progrès et le dynamisme. L'agriculture et le monde rural sont à la recherche d'un nouveau style de relations avec la société urbaine. Pour le réaliser, il faut être capables d'inventer une nouvelle manière de vivre et de produire, et pour tout dire, un nouvel humanisme.

Les ruraux de demain, agriculteurs ou non, devraient pouvoir bénéficier de conditions de vie et de services équivalents à ceux de l'ensemble de la population. Il convient de faire face à ces transformations qui atteignent tous les esprits par l'éducation, les voyages, la radio, la télévision, la presse.. et de préparer à la fois l'agriculture et le milieu rural aux mutations nécessaires. De toute évidence ils auront dans l'avenir un état d'esprit et des comportements assez différents de ceux que nous leur connaissons encore.

.../...

2° - L'ouverture des frontières.

L'ouverture des frontières et la mise en relations des hommes de tous les continents, sera le fait primordial du vingtième siècle. Les agriculteurs ou les ruraux ne pourront pas rester en dehors ou neutres, devant les problèmes posés par les affrontements économiques et sociaux internationaux. Telle production agricole qui gardait toutes ses chances, soit dans une région, soit sur le plan national, aura désormais à soutenir la concurrence, à s'organiser ou à disparaître, du fait de telle production alimentaire similaire réalisée dans d'autres conditions dans un pays voisin ou lointain. Les techniques de production mises au point dans un pays sont très vite reprises dans les pays voisins.

Il serait possible d'allonger la liste des faits qui, découlant de l'ouverture des frontières, vont provoquer des mutations dans la plupart des régions rurales. Sur ce plan, se pose la question de savoir comment mettre l'agriculture française en mesure de faire face, par ses équipements propres et par un meilleur aménagement du territoire, aux exigences de l'économie moderne.

3° - L'urbanisation.

L'urbanisation est peut-être la raison principale qui, dans les prochaines années, va modifier la vie rurale. Après avoir connu une longue période où seule la région parisienne pouvait assimiler la croissance démographique de notre pays, les deux derniers recensements nous montrent que la croissance urbaine atteint, fort heureusement, toutes les régions de notre pays, même celles qui sont restées longtemps à l'écart du fait de leur stagnation économique.

Ce phénomène est plus apparent pour les grandes villes ou agglomérations (près de cinquante agglomérations ont maintenant plus de 100.000 habitants) mais il atteint également les petites villes et les bourgs ruraux.

Près d'un siècle après nos voisins anglais, allemands, italiens, la France entre dans l'ère de l'urbanisation. Les mêmes faits qui ont fait évoluer nos voisins au siècle dernier, se réalisent dans notre pays, mais dans des conditions différentes qui surprennent aussi bien les pouvoirs publics et les citadins que les ruraux. Cette évolution va, sur bien des points, obliger le milieu rural à changer les conceptions qu'il pouvait avoir, tant en ce qui concerne ses fonctions économiques que ses fonctions sociales. La nature des relations entre monde rural et monde urbain va se trouver modifiée :

- la ville, au sens moderne du terme, est un lieu de rencontre et de décision, pour les ruraux comme pour les citadins, et ils doivent pouvoir y trouver les plus hauts niveaux de services : universitaire, enseignement, santé, hôpitaux, culture, etc...).

.../...

- l'agglomération urbaine est un marché pour les produits agricoles et alimentaires. Comment les agriculteurs de la région vont-ils aborder ce marché, valoriser les productions locales et les proposer aux habitants de ces villes ;

- l'agglomération urbaine rejette un certain nombre d'activités économiques en raison des problèmes de transports (personnel, produits pondéreux ou dangereux, du bruit, du coût des terrains, des services) vers des zones rurales proches ou éloignées. Comment vont s'articuler les relations pour les transports, l'emploi entre les villes et les zones rurales ?

- l'agglomération urbaine rejette les citadins vers les campagnes, pour les loisirs, la détente, les week-ends, les vacances ... Depuis vingt ans, le nombre de résidences secondaires en milieu rural va croissant d'année en année :

- en 1954, on dénombrait 447.000 résidences secondaires, dont 329.500 dans les communes rurales ;
- en 1962, il existait 964.000 résidences secondaires, dont 632.300 dans les communes rurales ;
- en 1968, le nombre de résidences secondaires approche le chiffre de 1,3 millions, dont la grande majorité se trouve en milieu rural.

Une nouvelle forme de vie rurale peut naître de ces relations entre les villes et les campagnes, mais l'agriculture ne doit pas être sacrifiée dans cette évolution, aussi bien pour ses équipements propres, que pour son rôle économique et social dans la nation.

La vie rurale doit pouvoir garder, malgré les transformations inévitables, les caractères spécifiques qui sont et resteront des chances pour elle.

.../...

Dans les communes rurales et les villages où l'agriculture resté la seule activité économique, on peut constater des chutes importantes de la population agricole à chaque recensement. L'entrée de l'agriculture dans une économie de marché, les contraintes économiques nouvelles imposées par le machinisme, le recours au crédit, la nécessité pour l'agriculteur de vendre et la nécessité de transformer les produits agricoles pour les présenter aux acheteurs, ne peuvent que faire progresser des structures agricoles plus vastes, dont une partie sera implantée dans des petites villes, en faisant diminuer le nombre des agriculteurs dans les campagnes.

Ces constatations conduisent à poser tous les problèmes de l'aménagement rural agricole. Quelle que soit la densité du peuplement, l'activité agricole exige des équipements de toute nature : voirie, électrification, eau, assainissement, transports. L'aménagement professionnel agricole doit tendre à l'amélioration de la productivité du sol, des bâtiments agricoles, du machinisme et des divers facteurs mis en oeuvre. L'exploitation agricole est devenue une entreprise dont la rentabilité économique ne peut être que globale.

L'aménagement agricole impose l'organisation des structures de production par le remembrement des parcelles, l'irrigation des zones sèches, des drainages et des assainissements, le remodelage foncier dans les zones de pente et de bocage.

On assiste de plus en plus à une bataille pour l'espace aussi bien dans les périphéries des villes que dans les zones touristiques qui imposent maintenant le zonage et la protection des terrains ayant une vocation agricole.

Comme toute activité économique moderne, l'agriculture a besoin de services décentralisés en amont et en aval de la production : artisanat de service, commerces, dépôts de coopératives d'approvisionnement, coopératives d'utilisation de matériel agricole, groupements techniques de recherche et de vulgarisation, groupements d'entraide pour constituer des centres de production suffisamment importants et rentables. Le bâtiment agricole sera de plus en plus préfabriqué et conçu pour être implanté, équipé et conditionné rationnellement.

La mise en place de structures et d'équipements en aval de la production pour la transformation et la conservation des produits, pour leur commercialisation : silos de céréales, caves coopératives de vinification, recherche de débouchés pour les productions, contrats pour la vente de produits agricoles à des industriels, etc., est une nécessité plus impérieuse que jamais pour l'agriculteur.

.../...

Cet ensemble de faits qui compose l'aménagement agricole ne peut, bien entendu, que s'insérer et s'intégrer dans un aménagement plus général du milieu rural, mais il est indispensable de souligner qu'il se situe sur trois niveaux :

- 1° - L'entreprise agricole sur le terrain ;
- 2° - Les services en amont de l'agriculture qui vont de l'industrie et de la ville vers les campagnes ;
- 3° - Les services en aval de l'agriculture qui vont jusqu'aux équipements commerciaux dans les villes, dans les ports ou les gares internationales pour l'exportation.

L'aménagement agricole nécessite la mise en place d'un ensemble d'actions et de moyens qui sont parfois concentrés et parfois dispersés, qui se situent à la fois dans tout le milieu rural et dans les zones urbaines et industrielles. Cette dispersion entraîne la mise en oeuvre de moyens et d'investissements fort coûteux, mais elle n'est que le résultat de la dispersion de la vie agricole sur le territoire national, de la nature de cette activité et de ses relations avec le sol à mettre en valeur. Elle n'est en soi ni une incohérence économique, ni un saupoudrage de moyens, mais une activité essentielle tenue par des réalités naturelles contraignantes.

Ce caractère de dispersion doit donc s'inscrire normalement dans un aménagement global et concerté du territoire qui mérite autant d'attention sur les aménagements concentrés qui se réalisent dans les ensembles urbanisés.

Les constatations faites à l'occasion du recensement de 1968 montrent d'une part le ralentissement de l'exode des populations agricoles dans quelques régions et d'autre part que le développement d'activités artisanales, touristiques, industrielles, assure la présence d'une population active plus diversifiée dans les zones rurales. Ces faits permettent de penser que les aménagements et les équipements implantés dans les bourgs et villages centres ruraux sont un facteur déterminant le développement démographique et économique, favorable également pour l'agriculture.

En conclusion de ce chapitre, il faut souligner que l'aménagement agricole de l'espace rural devra se préoccuper :

- de l'agriculteur, individu et famille, partie d'un ensemble social, consommateur de biens et de services ;
- de l'agriculteur producteur de denrées alimentaires, créateur d'une part de la richesse nationale ;
- de l'agriculteur dépositaire de l'espace rural et protecteur de la nature qu'il met en valeur.

.../...

II - Les caractères dynamiques de l'aménagement rural

L'évolution de l'agriculture ne peut désormais que s'inscrire dans une société en marche donc en état permanent de déséquilibre. Cela suppose une adaptation de l'agriculture à la vie moderne. Cette évolution impose à la fois la mise à la disposition de moyens très importants pour créer une structure économique moderne, et une action sociale pour désengager les personnes âgées de la vie professionnelle. Il faut par ailleurs susciter des activités économiques nouvelles pour créer des emplois et favoriser ainsi la mise en place de conditions de vie normale pour un ensemble de population.

La reconversion de la main-d'oeuvre agricole.

Il s'agit de savoir tout d'abord comment aider les agriculteurs âgés, ou qui n'ont plus la possibilité de faire une mutation ou une reconversion professionnelle. Cette question se pose pratiquement dans toutes les régions rurales où la densité du peuplement agricole reste importante, telles les régions de polyculture et d'élevage, qui couvrent de larges espaces géographiques au centre et à l'ouest de notre pays.

Les moyens et les institutions mis en place dans le cadre de la loi d'orientation agricole et le F.A.S.A.S.A. commencent de jouer un rôle important pour aider ces agriculteurs. Mais il demeure bien des carences, bien des difficultés d'application dues au caractère trop spécifiquement agricole de ces mesures. Elles pourraient avoir en effet plus d'efficacité si elles pouvaient se situer dans un contexte de développement économique global et concerté du milieu rural. Ce n'est pas là une critique des institutions actuelles mais une constatation.

L'agriculture à temps partiel prend de plus en plus d'importance en France, comme dans la plupart des pays d'Europe. Il s'agit non pas tant du traditionnel paysan ouvrier que des personnes qui veulent subsister en profitant des activités permanentes ou saisonnières procurées par le tourisme, des travaux d'équipements, l'entretien des bâtiments ou des jardins des résidences secondaires, etc.

Ces problèmes de l'emploi se posent de la même manière pour les jeunes issus de familles d'agriculteurs ou ruraux. Les moyens de formation mis à la disposition des jeunes agriculteurs et ruraux ont certes été très améliorés depuis quelques années, mais trop nombreux sont ceux qui ne trouvent pas les moyens souhaités à proximité de chez eux. Ces moyens de formation ne sont pas toujours adaptés aux possibilités d'emploi qui existent dans leurs régions et pas toujours non plus aux moyens financiers des familles. La possibilité d'un apprentissage chez un artisan est dans bien des cas la seule solution valable pour la formation des jeunes ruraux.

.../...

Cela suppose des liaisons et des cohérences entre l'évolution de l'agriculture d'une part et la mise en place d'une meilleure politique de développement économique du milieu rural d'autre part.

La situation actuelle de l'agriculture et du milieu rural peut avoir un caractère dynamique à condition d'être résolument prise en main et de se voir affecter des moyens techniques et financiers suffisants. Les tâches qui pourraient être entreprises en milieu rural sont plus nombreuses que jamais, que ce soit pour les aménagements et équipements des collectivités locales ou pour le développement des activités de détente et de loisirs. La réalisation de ces objectifs ne se fera pas sans la création d'un état d'esprit nouveau, tant dans les collectivités locales que chez les responsables ruraux, et les agriculteurs eux-mêmes.

Pour améliorer les conditions de vie de sa population, le nombre des emplois, le niveau des salaires et des ressources, le milieu rural devrait pouvoir s'orienter dans deux grandes directions :

- la diversification des activités professionnelles ;
- la recherche d'une nouvelle dimension de la vie rurale.

.../...

TROISIEME PARTIE

Le commerce et l'artisanat en milieu rural.

Les individus apprécient leur niveau de vie, non seulement en terme de revenu mais également en tenant compte des services dont ils peuvent disposer à proximité de leur domicile. Le commerce et l'artisanat tiennent dans le domaine des services une place importante autant pour les ruraux que pour les citadins.

En milieu rural, il est nécessaire de souligner les différences qui marquent l'évolution de ces deux groupes de profession. Le déclin démographique des petites communes, les facilités de communication permettant et renforçant l'attraction urbaine, l'évolution brutale des techniques et des besoins expliquent la dégradation des appareils commercial et artisanal et rend précaire leur situation dans les petites localités.

Les boutiques de commerçants de nos villages, épiceries notamment, cèdent souvent la place aux camions-boutiques qui peuvent circuler dans le plus petit hameau. Les nombreux déplacements des ruraux vers les magasins mieux achalandés des bourgs et des villes ont fini par faire disparaître toute forme de commerce local dans bien des villages. Les grands magasins à succursales multiples étudient soigneusement leur implantation, choisissant les grands carrefours routiers et les centres attractifs. Bientôt les supermarchés installés aux portes des villes, sur de vastes espaces, disposant d'un parcage pour voitures, attireront aussi bien les ruraux que les citadins. Faut-il en déduire que le commerce n'a plus de place dans les villages ?

L'artisanat relié à l'agriculture est sans doute celui qui subit le plus les conséquences de l'évolution technique. Que peuvent devenir en effet les maréchaux-ferrants, les tonneliers, les charpentiers, les bourreliers, etc., lorsque l'agriculture n'utilise plus leurs services ? Certes le tracteur et l'outillage agricole de plus en plus perfectionnés demandent des mécaniciens spécialistes, des soudeurs, des électriciens capables d'assurer l'entretien.

Plusieurs catégories d'artisans peuvent se maintenir en se transformant, en utilisant un matériel plus perfectionné pour travailler : c'est le cas des maçons, des chaudronniers, des plombiers et dans une certaine mesure des menuisiers.

Le boulanger, le boucher, le charcutier, comme la plupart des commerces alimentaires, vont eux aussi devoir s'adapter face à l'évolution des habitudes alimentaires des gens, et à l'introduction du congélateur collectif ou individuel.

.../...

Les réparateurs automobiles, l'électroménager, l'électricien radiotechnicien connaissent par contre une progression intéressante, surtout du fait du service après vente, pour l'entretien d'appareils de plus en plus nombreux et de plus en plus perfectionnés.

En fait, l'artisan, qu'il soit artisan simple, ou artisan commerçant, garde des chances certaines en milieu rural.

Pour aider les catégories professionnelles dont les fonctions sont indispensables à la vie rurale des efforts doivent être tentés vers deux directions :

- tout d'abord améliorer les formes et les conditions de l'apprentissage artisanal en milieu rural, en liaison, d'une part, avec les artisans installés dans les bourgs et les villages, d'autre part, avec des centres de formation générale. Les enfants d'agriculteurs sont trop nombreux pour avoir facilement accès aux diverses formes de l'enseignement secondaire et supérieur et la limitation des places dans les collèges d'enseignement technique bloque un grand nombre d'entre eux sur les exploitations agricoles, sans espoir d'emploi, jusqu'au service militaire.

Il est nécessaire d'apporter aux jeunes ruraux une formation générale aussi large que possible et une formation pratique. Bien des formules peuvent être trouvées en utilisant plus rationnellement les bâtiments scolaires et en faisant appel au concours d'enseignants et de professionnels qualifiés. Chaque bourg rural devrait être équipé pour permettre aux jeunes d'accéder aux formes d'enseignement qui leur conviennent le mieux en leur permettant de bénéficier à la fois d'un enseignement pratique et d'un enseignement général. La formation et l'enseignement reliés à l'artisanat peuvent aider efficacement à l'évolution de la vie rurale. Il est souhaitable que les jeunes ruraux soient mieux préparés à accéder aux emplois industriels.

- ensuite, il faudrait accorder une aide financière et technique adaptée permettant l'établissement des jeunes en milieu rural. Cette aide pourrait se traduire par la création de zones artisanales équipées, dans les bourgs et les petites villes. Le crédit agricole et les établissements habilités à cet effet dont la vocation ne peut que s'élargir en milieu rural pourrait offrir des prêts d'installation et de modernisation aux artisans, comme il est fait pour les jeunes agriculteurs.

I - L'industrie et la vie rurale.

L'avenir des zones rurales ne passe pas forcément par l'industrialisation comme voudrait l'accréditer une opinion très répandue. Mais l'industrie peut apporter, dans des conditions d'implantation favorables, un développement économique très intéressant, en s'implantant dans les bourgs et petites villes.

.../...

Après l'époque où tout l'outillage agricole était fabriqué en milieu rural par des artisans ou des petits industriels, le XIX^e siècle a inauguré l'ère des grandes concentrations industrielles, sur les sites miniers du charbon et du fer, ainsi que dans les faubourgs des villes.

Cette concentration de l'industrie se poursuit de nos jours, mais bien plus sur le plan administratif, pour la gestion et le financement des entreprises, pour la mise en place d'un puissant appareil de commercialisation, qu'au niveau des ateliers de production.

Certaines régions rurales bien placées du fait de l'eau et de l'énergie, reliées par des moyens de transports rapides et efficaces avec des grandes villes ont pu et peuvent encore connaître un développement industriel très important. C'est le cas de la région choletaise et du Nord-Est de la Vendée, du Vimeu dans la Somme, des départements situés au Nord des Alpes, des montagnes du Jura, des vallées sillonnées par des rivières, etc.

Le développement industriel en milieu rural est conditionné par des réalisations et des actions dans le domaine social et technique qu'il n'est pas possible de traiter dans ce rapport. Parmi elles il est possible de mentionner :

- le remplacement des industries en regression par des industries en développement - (cas du textile, des cuirs et peaux, remplaçables par des industries de transformation des métaux, de mécaniques, etc.) ;

- la formation d'une main d'oeuvre qualifiée sur place ;

- la mise en oeuvre d'équipements et de moyens techniques, tels que : renforcement des réseaux d'électrification, amélioration des communications téléphoniques, amélioration des routes, maintien des lignes de chemin de fer existantes.

Le développement industriel du milieu rural a déjà commencé par l'implantation des activités para-agricoles, permettant soit l'approvisionnement des agriculteurs, soit la transformation des produits agricoles (abattoirs, conserveries, laiteries, etc.)

Le milieu rural peut aussi accueillir les industries consommatrices d'espaces, demandant de vastes entrepôts reliés par route ou par fer à des zones industrielles urbaines.

Les activités industrielles sont parfois génératrices de nuisances, rejetant des déchets, des eaux usées, des fumées nocives et des gaz, étant bien évident que l'agriculture peut difficilement se maintenir dans des zones comme celles de Lacq et Mourenx dans les Basses-Pyrénées où les vapeurs de soufre détruisent vignes, herbages.. Il en est de même dans les vallées alpines où se traitent les carbures, acide sulfurique et aluminium.

.../...

Ces implantations industrielles sont nécessaires à la vie économique de notre pays. Le milieu rural est prêt à les accueillir, mais pas n'importe où, ni dans n'importe quelles conditions.

Il faut surtout souhaiter, pour donner des emplois aux jeunes ruraux, que des mesures favorables puissent aider au maintien et au développement des petites et moyennes entreprises.

II - Les activités touristiques

Après avoir connu un important essor touristique après 1950, les zones rurales sont aujourd'hui dépassées par le succès des côtes maritimes, des montagnes enneigées, et en général de toutes les régions ayant des plans d'eau.

Cependant la campagne offre encore d'immenses possibilités à condition que les sites dont elles dispose soient mis en valeur et que l'accueil des citadins soit organisé.

Le développement du tourisme a de nombreux effets sur les conditions de vie en milieu rural, non seulement pour créer des emplois (ce qui n'est pas toujours le cas) mais surtout pour rentabiliser des équipements, et favoriser les contacts entre des populations aux habitudes et aux mentalités différentes.

Les formules d'accueil possibles par les ruraux sont nombreuses. Elles comportent notamment :

a) les résidences secondaires.

Celles-ci offrent beaucoup d'intérêt lorsqu'elles sont utilisées à toutes les périodes de l'année pour les week-ends, les petites et grandes vacances, et dans bien des cas, pour préparer un logement de retraite. La multiplication des résidences secondaires permet le maintien et la rénovation du capital immobilier rural, donnant ainsi du travail à de nombreux artisans du bâtiment.

Il est également nécessaire de souligner l'importance de ces implantations sur le plan économique. La région de Sens (Yonne) qui a connu l'implantation de plus de 6.000 résidences secondaires au cours des dix dernières années représentant un apport de 16 à 18 milliards d'anciens francs aux vendeurs de maisons et de terrains et surtout aux artisans, en est un exemple.

Cependant il faut signaler que ce développement peut avoir des incidences moins heureuses sur la vie des villages. Il sera désormais nécessaire de canaliser ces implantations pour éviter des méprises sur des terrains agricoles de valeur et également pour éviter des dépenses exagérées d'équipement collectif (adduction d'eau, électrification, voirie) aux collectivités locales rurales.

.../...

b) Les gîtes ruraux

La transformation de logements inoccupés et de bâtiments agricoles en gîtes ruraux, connaît un développement intéressant, surtout lorsque l'accueil est organisé à la fois par un groupe local et par une association départementale. Mais il n'en reste pas moins que les périodes de séjour d'été sont trop courtes, et qu'il est difficile de rentabiliser un investissement important avec une location s'étalant sur deux ou trois mois de l'année seulement. Il est certain qu'une meilleure organisation devrait permettre d'intéresser diverses catégories d'utilisateurs, de mieux les répartir sur l'année ; certains parlent même de location à l'année.

c) Les campings (1).

La création des campings suscite toujours beaucoup d'intérêt, mais leur réussite est avant tout conditionnée par l'eau et le soleil, et, si possible par les deux éléments conjugués.

Les années pluvieuses font reculer le nombre des campeurs dans toutes les régions froides, quels que soient les perfectionnements apportés chaque année au matériel de camping et sur les terrains.

Il semble en tout cas que le terrain de camping ne peut valablement être conçu en milieu rural que dans un ensemble de réalisations touristiques, au niveau d'une ou plusieurs communes. D'autres formules telles que le camping à la ferme se répandent actuellement permettant à un agriculteur d'accueillir une ou deux familles citadines.

Le milieu rural peut tirer grand bénéfice des auberges rurales et notamment des auberges de campagne qui attirent des citadins en toutes saisons dans des zones situées à moins de 100 kilomètres d'une ville importante.

(1) Cf. rapport et avis sur le camping et le caravanning adoptés par le Conseil Economique et Social le 30 mars 1966 (Mme Troisgros, rapporteur), Journal officiel du Conseil Economique et Social, n° 8.

Le développement des activités touristiques permet de constater qu'elles peuvent constituer un appoint intéressant pour de nombreuses régions rurales, mais à condition d'organiser l'accueil des diverses catégories touristiques et de mettre en valeur toutes les possibilités locales : restauration, hébergement, plans d'eau, pêche, chasse, circuits équestres et pédestres, terrains de jeux pour les enfants et les adultes, etc.

d) Parcs naturels

Chaque région de programme disposera dans les prochaines années d'un parc naturel, national ou régional. Ces parcs peuvent s'étendre sur de vastes régions atteignant parfois 50.000 à 100.000 hectares et englobant de nombreux villages.

La mise en route de ces parcs en est encore au stade des recherches et des études. Mais déjà il est possible de les classer en fonction de leur implantation et de leur but en :

Parcs de loisirs péri-urbains ;
 Parcs de protection pour des sites et réserves naturelles ;
 Parcs ruraux de forestiers à développer en liaison avec toute la population et les collectivités locales rurales concernées.

La mise en place d'un parc naturel permet de réaliser des équipements dans des zones où les activités purement économiques ne pourraient justifier ni le maintien de la population, ni le maintien de services.

L'agriculture et le milieu rural ne doivent pas considérer le tourisme comme une panacée susceptible d'apporter tous les remèdes au déclin des activités traditionnelles. Cependant le tourisme, à condition d'être organisé intelligemment, peut être un appoint précieux et très efficace pour la population des villages.

Il faut souhaiter la mise au point d'études complètes et pratiques d'aménagement rural, indiquant avec précision pour chaque région, les potentialités de développement touristique, l'importance des équipements collectifs publics nécessaires, leur rentabilité et les moyens de participation du secteur privé (agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, etc.)

Les activités touristiques ne peuvent généralement s'implanter qu'avec des moyens financiers importants et avec le concours d'agents techniques tels que : sociétés d'économie mixte, groupements d'intérêt économique commun.

.../...

Les installations nécessaires au développement du tourisme en zone rurale doivent retenir l'intérêt des collectivités locales, des groupements ruraux, du Crédit agricole ... afin que les ruraux puissent, dans toute la mesure du possible, garder la maîtrise des opérations et le bénéfice des actions touristiques qui se déroulent chez eux .

III - L'aménagement de l'espace rural.

Un effort considérable a été fait en matière d'aménagement et d'équipement du milieu rural, il faut le souligner dans ce rapport. Mais il est cependant des chapitres sur lesquels il est nécessaire d'insister.

L'aménagement foncier.

Le ministère de l'agriculture poursuit depuis de nombreuses années une politique de remembrement qui a déjà apporté des améliorations considérables pour la mise en valeur du sol par la mécanisation, pour diminuer le temps de travail et faciliter la tâche des agriculteurs. Cette politique doit être poursuivie activement. Sans doute devra-t-on transformer et adapter les méthodes d'application du remembrement aux conditions des régions accidentées, aux zones où la population agricole est en majorité âgée, pour les régions de productions agricoles très spécialisées - vigne, arboriculture, zone de maraîchage - agriculture des zones périurbanisées, etc.

En tout cas il faut souhaiter que le remembrement soit encouragé et favorisé avec la mise en place des plans d'aménagement ruraux de secteur, qu'il permette en fonction d'une meilleure définition de la vocation des sols de sauvegarder et d'améliorer les surfaces agricoles utiles, de réaliser les assainissements, curages de rivières, création de fossé permettant une véritable maîtrise de l'eau, de définir des zones de reboisement, de défrichage, etc.

La législation sur le remembrement, le code rural, doivent sans doute être reconsidérés en fonction des problèmes actuels du milieu rural, plus large que ceux de l'agriculture, afin d'assurer dans le même temps l'amélioration des structures agricoles et la possibilité de réaliser des réserves foncières permettant la construction de logements et l'implantation des services et équipements nécessaires aux communes en développement.

Les adductions d'eau et assainissements.

En ce domaine les efforts faits, les réalisations sont considérables en milieu rural. Cependant, il faut constater que la croissance des besoins dans les campagnes comme en ville rendent insuffisants de nombreux équipements existants faits il y a deux ou trois décennies.

.../...

Que ce soit pour les logements, les besoins d'hygiène et de propreté des populations ou pour les exploitations agricoles, les étables, les industries agricoles (laiteries), l'eau est un élément essentiel de la vie. C'est aussi une denrée rare et chère qu'il faut protéger, conserver, épurer... aussi bien pour les ruraux que pour les citadins. Les nombreux produits chimiques qui facilitent la vie moderne, qui sont rejetés après usage, polluent l'eau, rendant parfois la vie biologique impossible dans les fleuves et les rivières. Notre pays a mis en place depuis quelques années des agences de l'eau qui ont pour mission de concentrer tous les problèmes de l'eau au niveau des grands bassins fluviaux. Faute de traiter à fond ce sujet, ce rapport peut seulement souligner toute l'importance que doit prendre dans notre pays l'utilisation, le stockage, la protection et l'épuration des eaux. Les rivières, fleuves, bassins, versants, nappes phréatiques, barrages, lacs collinaires, etc. sont pratiquement tous situés dans des zones rurales. Partant de ces constatations, il faut souligner non seulement les besoins en matière d'adduction d'eau et d'assainissement qui sont indispensables au développement des zones rurales, mais le fait que l'alimentation en eau potable des villes dépend de l'aménagement de l'espace rural.

On ne peut pas non plus passer sous silence dans le cadre de ce rapport les questions d'évacuation et de destruction des ordures ménagères. Il faut citer un certain nombre de villes, parfois très importantes, qui ont résolu la question en déposant leurs ordures sur des terrains achetés en zones rurales laissant au feu, à la pluie, au soleil et au gel le soin d'assurer leur destruction. Cela était peut-être possible au temps où ces ordures étaient essentiellement composées de déchets naturels généralement d'origine végétale. Mais la multiplication des emballages en matières plastiques, des boîtes de conserve métalliques, des détergents chimiques impose d'autres solutions de destruction, non seulement pour les villes, mais pour toutes les communes rurales qui ont une population agglomérée. Les moyens de réaliser ces équipements, généralement très coûteux, sont bien faibles. Pourtant ils deviennent chaque jour plus indispensables.

Souhaitons également une réglementation plus efficace pour les dépôts de ferrailles, carcasses de voitures automobiles, etc. qui enlaidissent l'espace rural.

Electrification.

La consommation d'électricité croît toujours au même rythme (doublement tous les dix ans) et cela aussi bien dans les zones rurales que dans les villes. Malgré l'importance des équipements et des investissements effectués, il faut noter l'insuffisance des réseaux d'électrification dans la plupart des régions de notre pays. Cette insuffisance est particulièrement néfaste dans les zones rurales qui pourraient connaître un développement industriel ou touristique.

.../...

Ce chapitre permet également de souligner la carence des relais de télévision dans les régions de montagne et le fait que leur installation est généralement laissée à la charge des collectivités locales, alors que l'O.R.T.F. perçoit la totalité des redevances des postes qui peuvent ainsi être implantés dans les vallées.

Voirie

Le développement des moyens de circulation, notamment automobile, et la croissance du poids des véhicules, tracteurs, remorques, camions de toute nature pour le ramassage du lait ... mettent à rude épreuve la voirie des zones rurales.

Il faut sans doute développer les grandes voies de communication, autoroutes, et faciliter les transports sur les grandes distances, mais cela ne doit pas conduire l'Etat à rejeter sur les budgets déjà limités des collectivités locales, départements et communes, des frais considérables d'entretien, de rénovation, de déviation du réseau routier d'intérêt général. Ce réseau routier rural n'est d'ailleurs pas utilisé seulement par les ruraux, mais par l'ensemble de la population urbaine pendant les vacances, pour se rendre dans les résidences secondaires, etc.

Sans vouloir rejeter sur le budget national un ensemble de charges très lourdes, il apparaît qu'une répartition plus équitable du budget voirie doit être rétablie afin de permettre aux collectivités locales de consacrer une part de leurs ressources à la voirie des bourgs, des villages et à la voirie agricole proprement dite.

Améliorer les moyens de transport, c'est aussi améliorer la vie de toute la population et faciliter l'accès aux services.

IV - Les services en milieu rural.

La dispersion de l'habitat et de la population dans la plupart des régions rurales ne favorise pas l'implantation et la rentabilité des services collectifs publics et privés. Pourtant les conditions de vie des ruraux sont pour une large part influencées par l'implantation et le fonctionnement de ces services. Il convient donc d'étudier la façon dont ils fonctionnent et de rechercher les solutions et améliorations possibles compte tenu des conditions actuelles de la vie rurale.

Il semble qu'un effort particulier doit être effectué en priorité en ce qui concerne le remembrement (1), l'adduction d'eau, l'électricité, la voirie, l'assainissement.

(1) Au 31 décembre 1968, l'état des opérations de remembrement rural établi par le ministère de l'Agriculture fait ressortir :
8.059 opérations terminées représentant 6.157.329 hectares ;
2.115 opérations en cours représentant 2.134.001 hectares.

.../...

En outre, sont à considérer :

1° - Les services postaux, le téléphone.

La tendance constatée actuellement dans les services postaux est au regroupement des bureaux de poste aux chefs-lieux ou dans les communes qui jouent le rôle de villages centres. La motorisation des services de collecte et de distribution du courrier permet en effet de regrouper les centres postaux et de leur donner plus d'importance, de disposer également de bâtiments mieux équipés, plus fonctionnels, et de les animer par du personnel qualifié. Mais si intéressantes que soient ces opérations de regroupement sur le plan technique et sur le plan de la rentabilité financière, il faut considérer qu'en zone rurale comme en ville les bureaux de poste doivent remplir une série de fonctions qu'on peut qualifier de sociales. Ils doivent assurer les versements des pensions et des retraites, des prestations familiales, etc. Ils constituent aussi, pour ceux qui n'ont pas de téléphone à leur domicile, un moyen de communiquer avec une série de services, avec les médecins et les pharmaciens, les assistantes sociales, le vétérinaire, etc. Combien de personnes vont au bureau de poste pour obtenir les renseignements les plus divers...

Il est donc possible de parler de la fonction sociale des services postaux et téléphoniques. Face aux concentrations actuelles et à la forme que prendront dans beaucoup de communes et villages les solutions de remplacement mises en place -cabines téléphoniques publiques, passage et arrêts des voitures postales permettant d'effectuer toutes les opérations d'un bureau de poste, etc.-. Il est indispensable que la nouvelle organisation de ces services soit étudiée avec les élus et responsables locaux.

Il existe un problème grave du téléphone rural qui, plus peut-être qu'en ville, est l'objet de bien des critiques.

En effet, la modernisation des exploitations, les exigences de la technique et la recherche des débouchés pour les produits agricoles nécessitent de plus en plus des liaisons téléphoniques rapides et satisfaisantes.

Les producteurs doivent chaque jour davantage faire appel à des spécialistes : technicien, dépanneur, ingénieur agronome, vétérinaire ou inséminateur leur sont aujourd'hui aussi nécessaires que le médecin.

La densité téléphonique moyenne française est faible dans l'ensemble : treize postes environ pour 100 habitants (dix-septième rang dans le monde). Mais si l'on tient compte de la densité de Paris et de sa banlieue immédiate, qui représente la moitié des abonnés français et qui s'élève à 53 p.100, on constate tout naturellement que la densité pour le reste du pays s'abaisse à six ou cinq postes par cent habitants, et donc souvent moins en zone rurale, ce qui est très insuffisant et prouve un véritable sous-développement téléphonique de nos campagnes.

.../...

Le retard accumulé est donc considérable en matière de télécommunications et un vaste effort d'équipement est nécessaire.

Cet effort doit porter non seulement sur la quantité de lignes et de postes à raccorder, mais aussi sur la modernisation des installations anciennes et de développement du service automatique. Ce que l'on a coutume d'appeler "l'automatique rural" n'a rien, en fait, d'un système automatique puisqu'il fait appel en permanence à l'intervention de standardistes.

Il faut donc prévoir le financement des investissements pour le téléphone rural et un effort collectif doit être entrepris tant par l'Etat que par les régions et les collectivités locales. Pour rattraper plus vite le retard dans la pose des lignes téléphoniques, les P.T.T. ont la possibilité de faire appel à l'initiative privée, mais sous son contrôle. Le travail des équipes de monteurs des P.T.T. s'en trouve soulagé d'autant dans une période où la demande est particulièrement forte.

La priorité, partout reconnue au téléphone, ne doit pas rester une intention louable ; il est nécessaire qu'elle se traduise dans les faits. Pour cela il est indispensable que l'administration des P.T.T. se pénètre davantage de la vocation industrielle et commerciale du service des télécommunications et que tout en recevant des crédits largement accrus elle bénéficie d'une réelle autonomie budgétaire et de gestion.

2° - Les transports publics et privés.

Le monde rural ne pourra améliorer ses conditions de vie que s'il arrive à vaincre l'isolement dans lequel se trouvent trop de régions. Des efforts importants ont été faits dans ce sens à toutes les époques. Au cours des cinquante dernières années un important équipement de voies ferrées d'intérêt local ainsi que des lignes d'autocars ont été créés et ont disparu. Ce réseau public ou privé de moyens de transports n'a pu s'implanter durablement du fait de la faible densité du peuplement de notre pays. Leur rentabilité ne peut pas être réalisée. Si les routes de nos voisins Anglais, Hollandais, Allemands peuvent être sillonnées d'autocars assurant des liaisons permanentes entre les villes et les villages cela tient en grande partie à l'importance et à la répartition de leur peuplement et à l'implantation de multiples activités dans ces villages. Les moyens individuels de transport et surtout l'automobile apportent à un grand nombre de ruraux les services dont ils ont besoin. Mais nombreux sont encore ceux qui ne disposent pas d'une automobile et qui, de ce fait, vivent dans un isolement presque complet et insupportable.

.../...

Quelles solutions apporter lorsque ces services ne peuvent plus trouver leur rentabilité ?

C'est ainsi que de nombreuses personnes, souvent parmi les plus âgés, préfèrent habiter un bourg ou un village important où elles sont assurées de trouver tous les services qui leur sont nécessaires pour leur sécurité. Dans bien des cas, il sera nécessaire de trouver des moyens nouveaux, peu onéreux si possible, tels que les taxis collectifs qui permettent des transports moins coûteux. Les collectivités locales devront certainement s'intéresser à la mise en place de ces services d'intérêt général.

Parmi les améliorations souhaitables pour le développement des zones rurales, il faut souligner l'importance des liaisons villes-campagne et préconiser des études de transport collectif autour de toutes les villes chefs-lieux de département et d'arrondissement.

L'amélioration de la qualité et de la fréquence de ces services permettrait une meilleure diffusion des activités, de l'emploi, des logements et éviterait des concentrations inutiles et coûteuses dans les villes les plus importantes.

La suppression des moyens de transport collectif entraîne incontestablement le dépérissement des zones rurales. Sans vouloir revenir à la locomotive du début de ce siècle ne pourrait-on pas concevoir que certaines lignes de chemin de fer qui sont encore bien équipées, puissent être le "métro" des régions qu'elles traversent, assurant une meilleure répartition des activités et une revitalisation des villages. Lorsque le trafic ferroviaire s'avère insuffisant, la fermeture de certaines lignes est décidée en tenant compte uniquement du bilan de la S.N.C.F. Il serait souhaitable que cette décision ne soit prise qu'après une étude économique à laquelle les collectivités locales intéressées seraient associées.

En tout état de cause et compte tenu des possibilités actuellement à l'étude d'utiliser d'autres moyens de transport sur l'infrastructure des voies ferrées, il conviendrait de ne pas procéder à la vente des lignes désaffectées. En définitive, cela serait moins coûteux pour le pays que la fermeture de ces lignes, qui aboutit inévitablement à compliquer la circulation routière et parfois au rachat des terrains vendus précédemment. Il conviendrait au contraire de diversifier les moyens de circulation et de ne pas perdre de vue en cette matière la notion de service public.

.../...

3° - Les services scolaires - Implantation, transport d'élèves (1)

S'il est un droit auquel tous les français tiennent, c'est bien celui de l'instruction et de la formation de leurs enfants. Les implantations scolaires du siècle dernier au niveau de chaque commune avaient constitué un progrès considérable pour les campagnes et toute la population rurale. Mais aujourd'hui le dépeuplement des villages et leur vieillissement amènent les pouvoirs publics à poser la question du regroupement des écoles et de leur suppression lorsqu'il y a classe unique et dans les communes ayant moins de seize élèves. Grâce à la compréhension des services de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie, bien des arrangements ont pu se réaliser, en modérant ce mouvement de regroupement et en assurant le transport des écoliers. En quelques années, un important réseau de transport d'élèves a pu être mis en place dans notre pays. Il n'est certes pas parfait et son amélioration devrait faire l'objet de soins attentifs de tous les responsables et élus ruraux.

Il faut souhaiter également une meilleure conception de la carte des implantations scolaires par une concertation avec les élus locaux et les groupements de parents d'élèves, ainsi que le développement des activités économiques au niveau des secteurs ruraux. Bien des questions se posent concernant l'implantation des classes enfantines en zones rurales. Le transport des élèves vers les collèges d'enseignement technique (C.E.T.) et les centres de formation spécialisés reste souvent posé car leur implantation au niveau départemental ou régional n'est pas faite pour favoriser la formation des jeunes ruraux qui souhaitent apprendre un métier.

Bien des familles rurales souhaiteraient une meilleure organisation de la vie scolaire dans les villes et chefs-lieux où sont implantées de nombreuses écoles, par la création notamment d'un centre d'accueil scolaire pour leurs enfants afin que ceux-ci n'aient pas comme seul refuge, la gare ou le café, en attendant l'heure d'ouverture des écoles ou le départ des moyens de transport en fin de journée.

.../...

4° - Les services sociaux, sécurité, santé.

L'homme d'aujourd'hui considère que sa santé et celle de sa famille sont un capital précieux et que tout doit être mis en oeuvre pour le protéger. Les notions d'hygiène, de santé, de sécurité ont pénétré fort heureusement très largement dans les campagnes, tant pour l'habitat que pour l'hygiène alimentaire, et le recours au médecin en cas de maladie ou d'accident. Il faut y voir l'influence de l'éducation scolaire et des efforts faits par la mutualité agricole.

Mais en ce domaine il reste encore beaucoup de travail à faire car la psychose née du dépeuplement rural entraîne le départ des services médicaux et des pharmacies. Elle empêche l'implantation souhaitable de dentistes, d'infirmières, etc. Cet exode qui touche bien des régions rurales est grave car le climat d'insécurité sanitaire est nuisible pour le développement de tout milieu, pour l'implantation d'activités touristiques, l'accueil des citadins et des colonies de vacances.

La mutualité sociale agricole préconise la création de services de sécurité et de santé au niveau de secteurs ruraux, en faisant appel non seulement aux médecins et aux pharmaciens mais également à des secouristes formés et compétents pris dans la population, surtout des jeunes. Il est souhaitable de soutenir ses efforts dans ce sens.

L'initiative privée, et entre autres celle des groupements familiaux, peut faire beaucoup en ce domaine. Ils doivent être aidés par la mise en place d'un réseau de travailleuses familiales et d'aides ménagères, capables de répondre aux besoins des familles et des personnes âgées.

Les équipements sociaux ont pratiquement autant de valeur que les investissements économiques pour améliorer le niveau de vie des populations rurales.

La vie rurale comporte elle aussi, du fait de la mécanisation et de l'automobile, une série de risques d'accidents qu'il faut garantir au mieux, tant pour les ruraux eux-mêmes que pour les citadins qui font des séjours toujours plus nombreux et prolongés dans les villages.

L'implantation de centres hospitaliers dans des villes où ils seront susceptibles d'aider toute la population des zones rurales voisines est, pour cette raison, très souhaitable.

.../...

5° - Les services culturels, loisirs, sports.

Les communes rurales qui ont tenté de s'équiper sur le plan culturel, n'ont dans l'ensemble pas bien réussi ces équipements. Trop souvent les réalisations se sont limitées à la construction d'une salle des fêtes, dont l'ambition était de rivaliser avec celle de la commune voisine, sinon avec celle d'un groupement adverse dans la même commune.

Ces équipements ont parfois été transformés en foyers ruraux pour pouvoir bénéficier de quelques crédits et d'animateurs qualifiés. Mais lorsque ces animateurs, instituteurs ou jeunes actifs s'en vont du fait de leur mutation professionnelle, les bâtiments en question restent lamentablement déserts. Ainsi bien des régions comportent des équipements qui donnent l'impression d'être pléthoriques, mal adaptés, inutiles.

Pourtant les jeunes et les personnes du milieu rural ont besoin eux aussi d'une vie sociale et culturelle, de loisirs, de sports, de détente. Là encore bien des choses sont à repenser dans un esprit plus large, au-delà des cloisonnements philosophiques et religieux, au-delà aussi de la petite commune.

La vie sociale et culturelle est faite d'un ensemble d'activités et elle doit s'intéresser à toute la population, qu'elle soit permanente ou saisonnière. Il ne manque pas dans les villages de bâtiments vides et devenus inutiles, qu'il est possible d'aménager et d'équiper. Il n'est pas nécessaire dans bien des cas de faire des dépenses de bâtiments neufs plus spectaculaires que pratiques.

Par contre, le manque d'animateurs qualifiés se fait terriblement sentir. Plus que jamais il faut détecter, former et aider tous les animateurs qui se présentent en zones rurales.

En liaison avec les citadins qui viennent dans la région, bien des choses sont possibles, pour répondre aux goûts les plus divers, allant de la musique au théâtre, du club sportif au bricolage, de la recherche archéologique au balisage de promenades et à la mise en valeur des sites.

Beaucoup de bourgs ruraux, de villages centres pourraient, sans engager des dépenses considérables, aménager des terrains

.../...

de jeux et de loisirs pour les enfants, les jeunes et pourquoi pas les adultes. L'eau est un attrait pour tous et bien des communes auraient la possibilité de créer des plans d'eau où des baignades pourraient être aménagées et mises à la disposition de tous. Des foyers ruraux de secteur ou des maisons de jeunes animant un secteur rural se mettent en place dans quelques régions. Ces réalisations auraient intérêt à mieux tenir compte des possibilités locales et à dégager de la population leurs propres animateurs.

Ce milieu dispose encore d'autres services qu'il serait trop long d'énumérer dans ce rapport. La conclusion qui s'impose est que le milieu rural doit trouver d'autres formes d'organisation pour avoir à sa disposition les moyens d'apporter à la population ce dont elle a besoin. Parmi les solutions possibles figurent :

- la réorganisation de la plupart des services au niveau d'un secteur rural, généralement de la taille d'un canton, compte tenu des villages centres et des équipements existants ;

- la mise au point de formules et de méthodes permettant à toutes la population des villages et hameaux de participer à la gestion et à l'animation de ces services.

Le renouveau ou la disparition de ces services seront des éléments essentiels pour le maintien ou la disparition de la vie rurale. Les meilleures actions de développement économique pour l'agriculture, l'artisanat, le tourisme ou l'industrie seront vouées à l'échec si l'ensemble de la population ne trouve pas sur place ou à proximité de chez elle ce dont elle a besoin pour vivre sur le plan social et humain.

.../...

QUATRIEME PARTIE

Propositions pour la mise en place de moyens qui permettent à l'agriculture et au milieu rural de participer à l'aménagement et au développement du territoire

I. - NECESSITE D'ELARGIR LA NOTION DE CE QUI EST RURAL POUR APPREHENDER CORRECTEMENT L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les constatations qui figurent dans les trois premières parties de ce rapport amènent tout naturellement à poser le problème de savoir ce qu'est effectivement le monde rural. En effet, la régression de la population agricole est inéluctable dans l'évolution économique actuelle et elle ne peut que s'accélérer avec la mise en ordre des propositions de politique commune dans le cadre de la Communauté économique européenne. Il apparaît bien clairement que dans l'avenir l'agriculture ne pourra plus assurer un peuplement suffisant des zones rurales. Un grand nombre de communes rurales risquent donc de se dépeupler encore davantage si d'autres catégories d'habitants ne viennent pas prendre le relais, et favoriser le développement d'autres activités économiques et la mise en place des services nécessaires à toute population.

Il n'est pas possible d'ignorer que ces activités et ces services ne répondent pas aux mêmes conditions d'implantation qui s'imposaient pour l'agriculture. L'agriculture qui utilise le sol comme élément de travail ne peut qu'étaler ses activités dans l'espace rural et dispenser la population qui s'y consacre. Par contre, les activités artisanales, industrielles, touristiques supposent un seuil de regroupement au-dessous duquel rien n'est possible ni rentable.

D'où la nécessité de reviser les notions traditionnelles en matière de définition de ce qui est rural en l'élargissant à l'ensemble des bourgs et des petites villes.

D'après la définition de l'I.N.S.E.E., la population rurale est celle qui vit dans les communes ayant moins de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu.

Ce qui donnait au recensement de 1962 :

- Nombre de communes : 37 962, dont urbaines 2 539 ; rurales 35 423.
- Population rurale : 17 145 000 (35 p. 100 de l'ensemble).

.../...

L'importance du milieu rural

Il faut souligner l'importance du milieu rural afin de mieux mesurer son rôle dans l'économie, dans le développement général et dans l'aménagement de notre pays. En définitive, l'amélioration des conditions de vie des ruraux passe, pour une large part, par l'implantation d'équipements qui dépendent certes des moyens financiers des communes, mais également des crédits nationaux de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle, il convient de définir avec précision ce qu'est le milieu rural, en donnant aux critères choisis, tous les caractères dynamiques, qui sont ceux de notre époque.

Les éléments à considérer pour cette définition sont les suivants :

1) Le milieu rural recouvre 90 p. 100 du territoire :

Actuellement, et selon la définition de l'I.N.S. E. E., les communes rurales recouvrent 93 p. 100 de l'espace français. Quels que soient le développement urbain et les emprises des autoroutes, des terrains industriels, des aérodromes, etc, il apparaît que sur les dix dernières années la disparition du territoire agricole et typiquement rural n'a, en fait, jamais dépassé 30 000 hectares par an, soit 300 000 hectares en dix ans.

Mais ces emprises sont très importantes dans certaines régions autour de Paris et des grandes villes. Elles sont parfois très gênantes pour les agriculteurs, car elles se situent généralement sur les meilleures terres, sur les plateaux et dans les vallées, détruisent dans certains cas l'unité des exploitations et bouleversent toute l'économie et l'implantation du peuplement rural.

La conclusion de cette première constatation est la nécessité d'aménager et d'équiper au même rythme que l'ensemble du pays et avec des moyens équivalents les zones habitées de l'espace rural.

2) Le milieu rural est une zone de peuplement diffus :

Dans notre pays la densité moyenne de peuplement dans les zones rurales ne dépasse généralement pas 50 habitants au kilomètre carré, alors que la densité urbaine atteint 12 à 15 000 habitants au kilomètre carré et parfois 20 000 dans quelques agglomérations.

.../...

La notion d'équipement, de service, ne peut s'appliquer de la même manière lorsqu'il s'agit de densités de peuplement aussi différentes.

Aussi, la notion de milieu rural, pour être valable à notre époque, ne peut-elle se limiter aux communes ayant moins de 2 000 habitants agglomérés : en zones rurales, certains arrière pays ne pourraient jamais justifier ni services ni équipements collectifs. La nouvelle définition doit s'étendre dans certaines zones jusqu'aux bourgs ruraux, et aux petites villes qui font corps avec leur environnement campagnard.

- 3) Les zones rurales sont celles dans lesquelles la population utilise plus les moyens personnels que les moyens collectifs, pour assurer son mode de vie :

Ce critère n'est pas valable dans tous les cas, mais il est évident que les densités réduites du peuplement rural, que ce soit au niveau de l'espace global, ou au niveau des agglomérations, change la nature des équipements. L'automobile et tous les moyens autonomes de transport prennent le pas sur les moyens collectifs ; le confort de l'habitat sur le plan ménager et familial doit faire appel à d'autres moyens (gaz en bouteille, chauffage individuel, etc.), les services scolaires, loisirs culturels doivent prendre d'autres formes d'implantation.

- 4) Dans les zones rurales les relations de voisinage géographique ont autant d'importance que les relations socio-professionnelles :

En milieu rural, que ce soit dans un village ou dans une petite ville, chacun se connaît, les relations entre les groupes socio-professionnels gardent un caractère personnel. Cela a beaucoup d'importance, notamment pour tout ce qui touche à la vie sociale et aux services collectifs qui peuvent être pris en charge par des groupements locaux et gérés par eux dans les meilleures conditions de service et de coût.

- 5) Les zones rurales sont en contact permanent avec la vie naturelle, la vie animale et végétale :

Cela est vrai même dans une petite ville de 10 000 habitants où les gens ont la constante pensée de leurs jardins, des récoltes de fruits et de légumes, etc. Pour eux les saisons gardent leur importance. Ils s'intéressent à la vie agricole, même s'ils ne sont pas agriculteurs.

.../...

Les études de l'I.N.S.E.E. sur les conditions de vie publiées dans la revue "Etudes et conjoncture" d'octobre 1968 montrent que le changement de mode de vie, le passage à des conditions de vie purement urbaine ne se constate que dans des villes ayant plus de 10 000 habitants agglomérés, et d'une manière plus générale à partir de 20 000 habitants. Ces constatations nous permettent de penser que la notion de vie rurale peut s'étendre assez largement à la fois dans l'intérêt des ruraux agriculteurs ou non qui vivent dans les villages, et pour relier dans un même réseau d'équipements et de services les villages, les bourgs et les petites villes. Cette solidarité est une nécessité pour tous et elle devrait permettre un meilleur équilibre entre la vie rurale et la vie urbaine.

- 6) En zone rurale la valeur du sol-rapport peut rester comparable à celle du sol-élément de travail :

Dans bien des cas et cela n'est pas sans poser bien des problèmes, les prix du sol augmentent considérablement du fait qu'ils peuvent devenir des terrains à bâtir. Mais en fait, les comparaisons avec le prix au mètre carré en milieu urbain laissent apparaître des différences considérables. En effet, les prix peuvent varier de 2 à 5 F le mètre carré en milieu rural, jusqu'à 100 ou 200 F dans les villes (mettant à part les cas exceptionnels.)

Partant de ces faits, il est possible de constater que les zones rurales au sens large du terme peuvent offrir d'autres conditions d'implantation tant pour l'habitat que pour des activités artisanales, industrielles, touristiques. Mais il ne faut traiter ces implantations de la même manière dans les deux cas. Rien n'est pire qu'une banlieue de ville implantée dans la campagne, en bordure d'une petite ville ou d'un bourg. Il reste à appliquer de meilleures règles d'urbanisme dans les zones rurales.

II - LES OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT RURAL

Aménager l'espace rural, c'est tout d'abord mettre à la disposition des élus responsables et des animateurs locaux, les moyens de réfléchir et de prendre en parfaite connaissance de cause, les décisions qui s'imposent dans leur région.

Dans ce but, le ministère de l'Agriculture, en liaison avec l'ensemble des administrations, a fait réaliser, depuis quelques années un certain nombre d'études et d'expériences d'aménagement rural. C'est ainsi que vers les années 1960-1962 ont été lancés avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Construction (aujourd'hui ministère de l'équipement et du logement) les "secteurs pilotes d'aménagement rural".

...

Ces études et ces expériences ont permis de dégager des méthodes, des objectifs et de mieux préciser les documents d'études qui doivent être élaborés en conclusion.

La zone de travail la plus favorable pour réaliser un travail de recherche approfondi, pour permettre la participation des élus, des responsables et de la population est sans doute le "secteur rural" ; équivalent d'un canton, recouvrant une surface qui peut varier selon la nature des régions de 10 000 à 25 000 hectares, tout en étant peuplée de 5 000 à 20 000 habitants.

Le secteur rural ne peut être qu'une base de recherche et de travail, qui doit tenir compte de l'armature urbaine de la région de programme, des voies de communication et de l'espace économique dans lequel il s'insère normalement ainsi que des réactions prévisibles de la population concernée.

Il sera nécessaire de connaître toutes les influences qui s'exercent dans ce secteur et notamment celles des villes principales du département et de la région.

Les recherches à effectuer sur ce secteur rural ne peuvent être que précises et toucher à toutes les activités, compte tenu de tous les documents qui existent dans les administrations, à l'I.N.S.E.E., dans les organisations professionnelles, etc.

Elles portent sur :

- la géographie physique et humaine ;
- la démographie et la sociologie ;
- les activités économiques, agriculture, commerce, artisanat, industrie, tourisme, les forêts, etc ;
- les moyens et équipements des communes ;
- les besoins exprimés de la population surtout des jeunes.

Il est indispensable que ces études puissent être non seulement publiées, mais mises à la disposition des collectivités et des représentants des professions intéressées afin de pouvoir être délibérées librement et approuvées par eux avant toute réalisation.

Toute étude d'aménagement rural suppose, pour être acceptée, une participation la plus large possible de la population et la mise en oeuvre de moyens de consultation très pratiques : cartes, diapositives...

.../...

En conclusion des études et des consultations, les documents suivants doivent être élaborés :

- 1°) Un plan directeur d'aménagement rural recouvrant l'ensemble du secteur, sous la forme de cartes au 1/20 000 ou au 1/25 000 définissant :
- l'espace agricole à sauvegarder ;
 - la répartition des taux de peuplement définissant le centre rural ; les villages centres, les zones de lotissements à équiper ;
 - les réseaux d'équipements collectifs, leur implantation et leur cohérence : voirie, électrification, téléphone, adduction d'eau, assainissement, ... ;
 - les problèmes d'hydrologie et de maîtrise de l'eau ;
 - les zones sensibles, sites touristiques à protéger ;
 - les zones à boisser ou à reboiser.

Selon les besoins de la région, il est possible d'adjoindre d'autres documents : carte d'utilisation et de potentialité des sols, carte des pentes et autres problèmes locaux de l'espace rural.

Ce travail peut être complété à la demande des maires et des responsables locaux par :

- des cartes et documents précisant les influences qui s'exercent sur la zone partant du département ou de la région de programme, ou pour exprimer son isolement ;
 - un plan d'aménagement des villages centres et du boung rural au 1/5 000 ;
 - des documents définissant les choix essentiels qui constituent le parti d'aménagement du secteur.
- 2°) Le développement des activités économiques et de leur cohérence au niveau du secteur rural et de la région de programme :

Les documents réalisés sous ce chapitre doivent, partant de tous les éléments fournis par les recherches, aborder les possibilités d'évolution, les potentialités, les moyens à mettre en oeuvre pour :

- l'agriculture ;
- l'artisanat ;
- le commerce ;
- l'industrie ;
- le tourisme ;
- les forêts.

.../...

Chaque partie peut connaître des développements très différents en fonction des réalités locales. Ce travail doit pouvoir apporter à chaque groupe économique les éléments pratiques dont il a besoin pour aller de l'avant et prendre des décisions ; il doit également permettre de mieux définir les répercussions des équipements privés sur les équipements collectifs publics.

3) Les équipements collectifs

La plupart des régions rurales disposent déjà d'équipements collectifs grâce au souci des municipalités, des conseils généraux et à l'aide des départements et de l'Etat.

Mais très souvent ces équipements ne correspondent plus aux besoins actuels et bien moins encore aux besoins qui s'exprimeront dans les prochaines années.

Il est donc utile de prévoir les équipements de toute nature nécessaires en fonction du peuplement, de l'utilisation de l'espace et de l'évolution des activités économiques prévisibles et potentielles, pour l'ensemble du secteur.

Une programmation d'ensemble permet de faire les choix essentiels à court, moyen et long terme et d'assurer une meilleure cohérence entre les réalisations des communes composant le secteur.

Cette programmation permet également de tenir compte des besoins existants et prévisibles, des ressources locales et des budgets des collectivités locales, des grands équipements nationaux et régionaux qui, parfois, bouleversent toute la vie d'une petite région (autoroute, barrages, etc.).

Pour assurer à ces équipements le maximum de rentabilité et d'efficacité, il conviendrait de prévoir dans chaque département l'implantation des secteurs ruraux et celle des bourgs et villages centres. Cette implantation serait choisie de telle sorte qu'ils puissent en principe regrouper une population d'environ 3 000 à 5 000 habitants, et que chaque centre puisse être atteint dans les meilleures conditions par la population dispersée.

.../...

III - LES MOYENS HUMAINS, LEGISLATIFS ET FINANCIERS A METTRE EN OEUVRE POUR REALISER CE PROGRAMME

1° - L'information et l'animation

L'amélioration des conditions de vie en milieu rural passe par la volonté des ruraux eux-mêmes, par l'information, par l'animation, et surtout par les activités des collectivités locales et des groupements qu'ils soient professionnels, familiaux, socio-culturels ou groupements de jeunes.

Il y a là une différence fondamentale avec la ville qui se développe naturellement du fait de la masse de son peuplement et des intérêts mis en jeu par les besoins de cette masse dans tous les domaines.

Il faut donc en zones rurales, non seulement établir des documents d'information, mais susciter des initiatives, encourager ceux qui veulent agir et créer. L'agriculture a déjà mis en place ses propres structures d'animation pour le développement ; elle dispose de nombreux techniciens agricoles dont l'action est coordonnée par les S. U. A. D. (service d'utilité agricole de développement) des chambres d'agriculture.

Mais il est nécessaire d'aller plus loin encore du fait de l'importance et de la diversité des autres groupes professionnels : artisans, commerçants, industriels, salariés, professions libérales, afin qu'ils puissent eux aussi, participer au développement du milieu rural.

Les élus locaux ruraux pourraient également prendre de nombreuses initiatives en cette matière.

2° - La création de sociétés d'équipement

La volonté d'aménager et d'équiper le milieu rural doit se traduire en actes, par la mise en place d'organisations ayant des moyens techniques et financiers et une mission bien définie.

Depuis quelques années un nombre important de moyens et de mesures ont été mis en place, et cela dans la plupart des départements pour favoriser l'aménagement rural.:

.../...

- Les secteurs pilotes d'aménagement rural qui ont préfiguré les secteurs ruraux actuels ;
- Les sociétés d'intérêts collectifs agricoles de toute nature et notamment celles d'habitat rural ;
- Les grandes sociétés régionales d'équipement :
 - Compagnie nationale du Rhône ;
 - Compagnie nationale du Bas-Rhône et du Languedoc ;
 - Société de mise en valeur de l'Auvergne et du Limousin ;
 - Canal de Provence ;
 - Société des friches de l'Est, etc. ;
- Des sociétés départementales d'équipement ;
- Des sociétés d'économie mixte ;
- Des groupements d'intérêt économique ;
- Les sociétés d'aménagement foncier et d'équipement rural (S. A. F. E. R.) ;
- Les zones de rénovation rurale ;
- Les mesures pour la protection des sites, etc., sans préjudice des établissements publics qui se sont constitués ou qui pourraient être mis en place à la suite des expériences réalisées, telles que celles de la Basse-Seine par exemple.

Cet ensemble d'organismes constitue déjà un appareil très intéressant de réalisations, mais qui n'agit pas toujours de manière bien concertée, ce qui nuit à leur efficacité. Il faut donc réaliser une meilleure coordination des actions et des moyens de financement de ces divers groupements et sociétés.

3^o - Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire

La première tentative pour donner un cadre légal à ces actions d'aménagement rural remonte à une circulaire du 30 mai 1960, commune aux ministères de l'agriculture et de la construction. C'est cette circulaire qui a donné naissance aux "secteurs pilotes d'aménagement rural". Depuis cette date, une loi est venue mettre un peu de précision dans ce domaine. C'est la loi foncière du 30 décembre 1967 qui indique que les cantons de moins de 10 000 habitants seront dotés d'un plan d'aménagement rural. Mais les décrets d'application de ces textes aux zones ru-

...

rales ne sont pas encore publiés. Il est souhaitable que ces textes paraissent très rapidement pour permettre de préciser le rôle du ministère de l'agriculture et de l'ensemble des administrations, des collectivités locales, des groupements professionnels et sociaux.

4° - Le financement des réalisations d'aménagement et des équipements

Les aspects financiers de ces problèmes d'aménagement et d'équipement du milieu rural, la répartition des charges entre les collectivités, communes et syndicats de communes, départements, Etat, suscitent bien des critiques.

Il apparaît souhaitable :

- a) De mieux préciser les caractéristiques du budget du ministère de l'agriculture, après avoir bien défini les missions qui lui incombent. Il apparaît nécessaire, aujourd'hui, de séparer les crédits budgétaires qui sont destinés aux actions spécifiquement agricoles de ceux qui vont à l'équipement rural et qui profitent à l'ensemble de la population rurale, quelle que soit son activité professionnelle ;
- b) De créer un fonds national d'aménagement de l'espace rural qui pourrait chaque année concourir au financement de tranches de programmes comme cela avait déjà été demandé par le congrès de la C. N. M. C. C. A. de Cannes en 1966 ;
- c) D'élargir le rôle du Crédit agricole et de tous autres organismes habilités pour collecter des fonds et les orienter vers les réalisations et les équipements qui permettent le développement global des zones rurales.

*

* *

La France, étant donné la nature géographique du pays, son histoire sociale et économique, l'évolution actuelle de sa population a besoin d'un milieu rural vivant, actif, moderne, dynamique. L'agriculture ne peut pas vivre en marge de l'économie générale et de l'aménagement du territoire national.

Il faut donc mettre en valeur et équiper l'ensemble de notre pays. Il appartient à tous ceux qui ont des responsabilités de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif.

Le présent rapport n'a pas abordé tous les aspects d'un aussi vaste sujet. Il se borne à ouvrir une voie et à présenter les lignes directrices à suivre pour améliorer les conditions de vie du milieu rural.